

DELIBERATION CAC008-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique plénier le 28 octobre 2024

Objet de la délibération : Avis sur le classement de la campagne 2025 des Chaires Professeur Junior

Le Conseil académique plénier réuni le 5 novembre 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le Conseil Académique plénier émet un avis favorable sur le classement de la campagne 2025 des Chaires Professeur Junior.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 votes pour, 4 votes contre et 22 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 26 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : Signé le 26 novembre 2024

2-1 Avis sur le classement de la campagne 2025 des Chaires de Professeur Junior – **vote** CPJ Campagnes 2023-2025 - calendrier prévisionnel

CPJ obtenues depuis campagne 2021 -2022

- CPJ 2021 : IRHS, M Baudin recruté en 2022
- CPJ 2021 : MINT, O Krupka recrutée en 2022
- CPJ 2022 : LPG, I Van Dijk recrutée en 2022
- CPJ 2023: TEMOS, V Blanchard recrutée en 2023
- CPJ 2024 : MOLTECH, Recrutement en cours
- CPJ 2024 : LAREMA, P Thevenin recruté en 2024

	2023	2024	2025	2026
Nbre de CPJ	1	2	2	?
Domaines de recherche	CPJ : Histoire et anthropologie de l'enfance et de la jeunesse	CPJ : Elaboration, optimisation et caractérisation de dispositifs électroniques organiques CPJ : Mathématiques (géométrie algébrique ou probabilités)	CPJ : Physiopathologie mitochondriale et thérapies des maladies rares CPJ : Interactions métaboliques entre organismes et cellules (interface biologie Végétale / Santé)	CPJ : Eco-responsabilité et tourisme

⇒ 2025 : déposer deux demandes pour l'UA

Classement proposé par le Bureau de la CR pour le CAC du 05.11.2024:

1 – Physiopathologie mitochondriale et thérapies des maladies rares - MITOVASC

2 - Interactions métaboliques entre organismes et cellules – IRHS/CRCI²NA

